

**Séance publique du 30 octobre 2000**

**Délibération n° 2000-5811**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Rues du Stade et Rigot Vitton - Aménagement - Approbation de quatre dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de communiquer un détail estimatif de 6 000 000 F TTC auquel sont joints quatre dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement des rues du Stade et Rigot Vitton à Fontaines sur Saône.

Ce projet est inscrit aux programmes 2001 et 2002 de travaux neufs de la direction de la voirie.

Il comporterait :

- la modification du tracé de la voie sur une longueur de 1000 mètres dans une partie en courbe, en vue d'améliorer la sécurité,
- la réalisation d'un cheminement continu pour les piétons,
- l'aménagement de stationnement aux abords du stade,
- les soutènements avec palplanches et muret en béton,
- le réaménagement de la chaussée 5,50 à 6 mètres de largeur,
- la création de trottoirs en enrobé de 2 mètres de largeur,
- la plantation d'arbres d'alignement et d'espaces verts.

Cet aménagement permettrait :

- d'assurer la sécurité des piétons,
- d'apporter une note esthétique aux abords du stade,
- d'augmenter la capacité de stationnement,
- d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

L'opération, estimée à 6 000 000 F TTC, comporterait 5 lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie-réseaux divers,
- lot n° 2 : travaux d'espaces verts,
- lot n° 3 : travaux de maçonnerie-clôture,
- lot n° 4 : travaux de soutènement avec palplanches,
- lot n° 5 : mission de coordination et de sécurité.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure ci-dessus le 18 septembre 2000 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 6 000 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

### **DELIBERE**

**1° - Accepte** les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

**2° - Décide** que :

a) - les travaux de voirie-réseaux divers, espaces verts, maçonnerie-clôture et soutènement avec palplanches seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995,

c) - la mission de coordination et de sécurité sera réglée sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction des ressources humaines.

**3° - Autorise** monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

**4° - La dépense** de 6 000 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits prévus au titre des autorisation de programme pour l'exercice 2001 et à inscrire pour l'exercice 2002, pour la direction de la voirie - comptes 231 510 et 212 100 - opération 0510 .

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,